


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 10 octobre 2023</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le  ID : 074-200070852-20231010-CC_125_2023-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 25 Suppléants : / Absents : 11 Pouvoir : 3 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N°CC 125/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 04 octobre 2023</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Didier GALMICHE, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Paul RANNARD, Bernard REVILLON à David BANANT, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Didier GALMICHE est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : MOBILITÉS – Création d'un parking de covoiturage à Marlioz.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 6-1,
Vu la convention signée avec la Région en matière de coopération entre autorités en matière de mobilités.

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité organisatrice des mobilités dans le territoire d'Usse et Rhône et que la Communauté de Communes a signé une convention de délégation avec la Région.

Considérant que la CC Usse et Rhône, dans le cadre de sa politique de mobilité, est compétente pour aménager des parkings de covoiturage.

Le Vice-président propose l'aménagement d'un parking de covoiturage à Marlioz, sur le site de la Gravelière, à proximité du hameau de « Chez Guédot », au croisement des RD27 et de la voie communale de Villard vers Contamine-Sarzin.

Le Vice-président précise que cet aménagement vise à répondre à la problématique du stationnement et offrir une solution aux modalités pendulaires pour favoriser le covoiturage dans un axe de déplacement particulièrement fréquenté.

Le Vice-président détaille les motivations du parking de covoiturage, d'un total de 20 places :

- Le parking de covoiturage aménage un espace vierge pour offrir des places de stationnement correctement délimitées, viabilisées pour le covoiturage,
- Le site prévu est au croisement des RD27 et de la voie communale de Villard vers Contamine-Sarzin, c'est-à-dire au croisement des routes entre Frangy – Genève et d'Annecy – Pays de Gex.

Le Vice-président donne lecture du devis retenu l'entreprise *Armand TP* pour évaluer les coûts des travaux et que ce devis se chiffre à 15 360,00 € HT, soit 18 432,00 € TTC.

Le Vice-président présente le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT
Travaux HT d'aménagement du parking de covoiturage	15 360,00 €
TVA après déduction du FCTVA	552,34 €
Total des dépenses	15 912,34 €
Recettes	Montants HT
Subvention estimée de la Région Auvergne Rhône-Alpes (50 %)	7 680,00 €
Fonds propres CC Usse et Rhône	7 680,00 €
Total des recettes	8 232,34 €

Le Vice-président demande aux Conseillers communautaires de lui autoriser à demander une évaluation de la subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

PROPOSE d'aménager un parking de covoiturage sur le site de la Gravelière, à Marlioz.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT
Travaux HT d'aménagement du parking de covoiturage	15 360,00 €
TVA après déduction du FCTVA	552,34 €
Total des dépenses	15 912,34 €
Recettes	Montants HT
Subvention estimée de la Région Auvergne Rhône-Alpes (50 %)	7 680,00 €
Fonds propres CC Usse et Rhône	7 680,00 €
Total des recettes	8 232,34 €

DEMANDE un soutien financier à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

NOTIFIE cette délibération à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

NOTIFIE cette délibération aux Communes de Marlioz et de Contamine-Sarzin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Le secrétaire de séance,

Didier GALMICHE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.